

24 Heures karting 2011

Règlement particulier

Art.1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de karting ACO LE Mans organise la 26ème édition des 24 Heures Karting en partenariat avec KMO.

Le règlement sportif et technique élaboré par la FFSA pour l'année 2011, ainsi que le règlement particulier, seront en vigueur pour les **24 HEURES KARTING 2011**. L'épreuve fera partie intégrante de l'Euro Endurance 2011.

Art. 2 - ADRESSE DU CIRCUIT

ASK - ACO - CIRCUIT ALAIN PROST
Route du Chemin aux bœufs
Tél: 02 43 40 21 40 - Fax: 02 43 40 21 49
E-mail circuit.alainprost@wanadoo.fr - site: circuitalainprost.com

Art. 3 - COMITE D'ORGANISATION

Président de l'ASK ACO	Pierre FILLON
Organisateur Technique & Sportif	Robert PONSART – Joël CORDIER
Commissaire Général de l'épreuve	ASK ACO Pierre FILLON - KMO
Promoteur Euro Endurance	Jacky FOULATIER
Directeur de Course	Michel MOREAU – Jean PIN - Pascal JAMOIS
Directeurs de Course Adjoints	Steven POIGNANT – Laurent COQUET – Eric PETIT
Collège sportif	Gérard CORDEUIL - Alain FROT - Patrick VIZATELLE
	Roger GUICHARD - Annie POIGNANT - André FROGER
	Michel CHEVEREAU - Eric BRUN – Elisabeth HALOPE - Arnaud VERMOSEN
Commissaires Techniques	Jean Pierre BAUDRY - Daniel COLIN
	Laurent HALOPE - Jean Lou CHEVALLIER
	Jean Loup POTTIER-POTTIER – Patrick PITOIS
	Wilfried POIGNANT – Jean Pierre AVENEL
Chronométrage	Jacky SURUT - Chantal CRUCHET - Michèle PONSART
	Mary MOREAU - Daniel GIROT – Nadège BRION – Valérie METAYER
Secrétariat manifestation	
Commissaires de piste	Pascal BOUTTIER - Commissaires ACO
Commissaire de stands	Dominique GAIGEOT
Sécurité stands	Commissaires ACO
Médecin responsable	Alain KIND
Sécurité piste	Secouristes ACO
Sécurité incendie	ACO
Animation	
Relation Presse	Romane DIDIER - Christian MEREAU
Relation pilotes	Christian MEREAU
Speaker	Jean Pierre BLAIS - Lionel MESANGE
Kart Legend	Fabrice CONNEN
24 Minutes	Paul LECLERC - Alain FROT
Safety Kart	Jean Luc LELONG - Christian COUPARD – Patrick BOUTELOUP
Procédure Podiums	Christian MEREAU

Art. 4 – ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement devront être accompagnées d'un chèque de 650€ plus un autre chèque de 60€ pour les servitudes du circuit. Ces demandes devront nous parvenir avant le 10 mai 2011 libellées à l'ordre de KMO, 17rue Gambetta B.P. 202, 93103 MONTREUIL Cedex. En cas de forfait d'un équipage il sera retenu 50% de l'engagement pour frais de dossier. –

Les 32 premières équipes à l'issue de la 2ème épreuve de l'Euro Endurance Série sont prises en prioritaires.
Réservation à 8 équipes étrangères où outre-mer inscrites ou non à l'Euro Endurance Série.

Passer ce délai et jusqu'au 17 juillet, date de clôture des engagements, tout autre concurrent peut se porter candidat à l'épreuve.

Art. 5 - REMISE DE DOCUMENTS & CAUTION

Le jeudi 1er septembre 2011, chaque équipage devra dès son arrivée, passer au secrétariat pour la confirmation définitive de son engagement ainsi que la remise de documents. Il sera remis une enveloppe contenant : 14 laissez-passer paddock (4 pilotes, 3 mécaniciens, 4 pointeurs, 2 intendances et 1 chef de stand), les dossards, les N° de course, les brassards pilote et chef de stand, un extincteur + une dotation de 25 billets 'Enceinte Générale' pour les équipes non ACO et 50 billets 'Enceinte Générale' pour les équipes ACO. Est considéré comme équipe ACO, l'équipe qui peut justifier de compter parmi ses effectifs le chef de stand + deux de ses pilotes participants à l'épreuve licenciés ASK ACO.

La personne en charge de récupérer les documents devra être muni de toutes les licences (pointeurs, mécaniciens, pilotes) Sans ces licences, cette personne ne pourra pas confirmer l'engagement de son équipage.

Chaque équipe devra verser une caution de 350€ lors de la remise de documents, celle-ci sera restituée après paiement de toutes les factures et si aucune pénalité n'a été retenue. Tout manquement dans la restitution du matériel à l'issue de l'épreuve entraînera la retenue complète de la caution.

Art. 6 - PARTICIPANTS

Le nombre de participants est limité à 40 équipes. Chaque équipe sera composée de 3 à 4 pilotes. Si à la date de clôture des engagements, 25 équipes ne sont pas inscrites, L'ASK ACO et KMO se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les 24 Heures Karting seront ouvert à tout pilote âgé de 15 ans minimum dans l'année et détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting "pilote concurrent conducteur" en cours de validité, délivrée par la FFSA et aux pilotes étranger détenteurs d'une licence délivrée par une ASN étrangère.

Art. 7 - KARTS ADMIS

Seront admis à participer à l'épreuve les karts répondant aux normes techniques définies par le règlement de l'Euro Endurance Série 2011.

Groupe 1 : Les catégories fédérales : KF et moteurs approuvés CIK

Groupe 2 : Les Coupes de marque 2 temps agréées en 2011 par la FFSA et CIK (Rotax, X30, Rok, KFS125 etc.)

Groupe 3 : La Catégorie Nationale et la Catégorie KFS100

Groupe 4 : Les moteurs 4 temps et moteurs à énergie nouvelle (électrique)

Art. 8 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Essais libres :

Les essais libres se dérouleront du jeudi après-midi au vendredi matin 11 heures (suivant planning horaires)

Essais chronométrés :

Tous les karts devront être en parc fermé, un pilote et un seul mécanicien sont autorisés avec le matériel plus une roue avant et une arrière complète équipée de pneu slick ou pluie en secours durant toutes les séances chronométrées. Aucune intervention mécanique n'est autorisée sauf pression des pneus, changement de bougie et remise en conformité du poids à chaque départ de chaque pilote.

Un changement de roue, suite à crevaison, reste possible après constatation d'un commissaire technique et autorisation de la commission sportive.

Dans le cas où un pilote rentre au Parc fermé arrivée avant la fin de sa séance chronométrée, il sera obligatoirement pesé. Qualification style F1 mais à chaque phase de qualification (Q4, Q3, Q2 et Q1) un changement de pilote doit s'opérer. En Q4 tous les karts roulent, les 30 premiers de cette série sont qualifiés pour disputer la Q3, puis les 20 premiers à l'issue de la Q3 et ainsi de suite ... Chaque kart sera contrôlé à chaque fin de séance pour le poids. Le pilote non conforme sera relégué dernier de la séance disputée. La grille de départ est effectuée suivant la hiérarchie du groupe et du résultat chrono

Course :

Le départ sera donné "roulant" au drapeau tricolore à l'issue du ou des tours de formation après lancement de type 'LE MANS'.

Art. 9 - HORAIRES

HORAIRES PREVISIONNELS (sous réserve de modification)

JEUDI 1 septembre 2011

09 H 00 à 12 H 00	Installation des concurrents
09 H 00 à 12 H 00	Enregistrement administratif (suivant ordre établi par KMO)
14 H 00 à 18 H 00	Essais libres
21 H 00 à 22 H 30	Essais libres de nuit (éclairage obligatoire)

VENDREDI 2 septembre 2011

08 H 00 à 11 H 00	Essais libres 24H
11 H 10	Briefing des pilotes 24H (salle panoramique circuit loisir)
13 H 30 à 16 H 40	Enregistrement du matériel 24H (suivant ordre établi par KMO)
14 H 00 à 17 H 00	Circulation libre du public (découverte des stands)
14 H 00 à 16 H 40	Essais libres mini kart et kart legend en alternance
16 H 45 à 17 H 00	Essais libres officiel 24H
17 H 10 à 17 H 20	Essais chronométrés Q4
17 H 20 à 17 H 40	Essais libres kart legend
17 H 40 à 17 H 50	Essais chronométrés Q3
17 H 50 à 18 H 05	Essais libres mini kart
18 H 05 à 18 H 15	Essais chronométrés Q2
18 H 25 à 18 H 35	Essais chronométrés Q1
19 H 00 à 21 H 00	Location circuit partenaire

SAMEDI 3 septembre 2011

08 H 30 à 9 H 30	Essais libres officiels 24H
08 H 45	Enregistrement mini kart
09 H 15	Briefing mini kart accompagnés de leurs tuteurs
09 H 30 à 12 H 00	Découverte de paddock au public
09 H 30	Essais libres kart legend
09 H 40	Essais libres mini kart
09 H 50	Essais libres kart legend
10 H 00	Briefing chefs de stands (absence sanctionnée d'une amende de 150€)
10 H 00	Essais libres mini kart
10 H 10	Essais libres kart legend
10 H 20	Essais libres mini kart
10 H 30	Essais libres kart legend
10 H 40	Essais chronométrés mini kart
10 H 50	Essais libres kart legend
11 H 00 à 12 h 30	Course partenaires
12 H 45 à 13 H 00	Essais carburation 24 Heures
13 H à 13 H 24	24 minutes mini kart
13 H 30	Briefing commissaires sécurité stands
13 H 30 à 14 H 00	Démonstration kart legend
14 H 15 à 14 H 45	Mise en grille des équipages de la 26ème édition des 24 Heures karting
15 H 00	Départ des 24 Heures karting

DIMANCHE 4 septembre 2011

15 H 00	ARRIVEE DES 24 HEURES KARTING
	Pesage & contrôle technique
15 H 15	PODIUMS

Art. 10 - EQUIPES

Les pilotes, mécaniciens, pointeurs et intendance devront avoir en permanence sur le poignet droit le bracelet fourni par l'organisateur, à partir du jeudi 1 septembre 14h00, jusqu'au dimanche 4 septembre 15h00. Celui-ci sera suffisamment serré pour ne pas être retiré.

- Pilotes

Chaque relais ne devra pas excéder **une heure**, avec changement de pilote obligatoire. Le temps total de conduite autorisé pour chaque pilote ne devra pas dépasser **8 heures**. Les pilotes devront impérativement porter un brassard au bras gauche qui sera de la même couleur que le bracelet, en cas de non-respect de cette règle l'équipe aura une pénalité.

- Mécaniciens

A chaque intervention sur la piste, pour venir en aide au pilote de l'équipe en difficulté, deux mécaniciens portant le dossard correspondant au numéro du kart pourront intervenir. Tout pilote qui recevra l'aide d'une tierce personne après rapport des commissaires de piste, de la direction de course ou de la commission sportive sera pénalisé de 1 MINUTE à la première infraction, et mis hors course en cas de récidive, après décision du collègue des commissaires sportifs.

Les équipes devront faire un effort d'uniformité dans leur présentation.

Art. 11 - DISCIPLINE DE COURSE

Tout concurrent qui aura pris le départ des 24 HEURES KARTING devra souscrire sans réserve au présent règlement. Il devra se conformer au code sportif en vigueur. Tout comportement antisportif sera sanctionné et pourra aller jusqu'à l'exclusion.

Art. 12 - DRAPEAUX

Seuls seront utilisés les drapeaux en vigueur au RSN, le non-respect des drapeaux entraînera l'application de pénalité. En cas de neutralisation, il sera présenté le **DRAPEAU JAUNE** sur l'ensemble du circuit.

Les pilotes devront rouler à allure réduite avec interdiction de dépasser. En cas de nécessité, le Safety kart prendra la piste. Les concurrents pourront reprendre la course normalement sur présentation du **DRAPEAU VERT** par la Direction de course. En aucun cas un pilote peut doubler un autre concurrent avant d'avoir franchit le drapeau vert même si le Safety kart n'est plus présent sur la piste.

En cas de **DANGER**, la course pourra être arrêtée au **DRAPEAU ROUGE**. La course pourra reprendre sur ordre de la Direction de course. En cas d'accident le drapeau rouge pourra être présenté à tout endroit jugé nécessaire par la Direction de course.

Art. 13 - INTERVENTION DES SECOURS

En cas d'intervention des secours (accrochage ou accident), le pilote ne pourra reprendre la compétition qu'après l'accord du médecin de service. Son châssis devra être présenté au contrôle technique avant de reprendre la compétition.

Art. 14 - ACCES AUX STANDS

L'accès au stand devra se faire à allure réduite. Pendant les essais et la course, les stands de ravitaillement devront être occupés par un maximum de 9 personnes, dûment autorisées à pénétrer dans le stand. Chaque personne ayant accès au stand devra posséder une licence FFSA, CIK ou d'une ASN étrangère 2011. A chaque demande des commissaires de stand, la personne contrôlée devra présenter le bracelet mis à son poignet. En cas de refus ou de non-présentation, une pénalité sera appliquée à l'équipage et la personne devra quitter la zone des stands.

Art. 15 - STANDS

Chaque équipage disposera d'un stand de 20m² et d'un balcon de 16m² (4m x 4m) par mesure de sécurité il devra avoir impérativement derrière votre installation un couloir de passage d'un mètre. Aucun aménagement ne sera autorisé dans l'allée derrière les stands (un équipage avec un kart en panne doit passer sans encombre). Cette règle est valable du 1er au dernier stand. Si cela n'est pas respecté nous appliquerons une pénalité à l'équipage en cause. Une surface pour un véhicule sera réservée derrière chaque stand au près du grillage FIA du circuit des 24 heures et en aucun cas un véhicule pourra être stationné auprès du stand sous peine de pénalité pour l'équipage.

Un maximum de 20 litres d'essence, stockés uniquement dans des jerricans métalliques. L'utilisation de bidon plastique est interdite. Les appareils générateurs de flammes et d'étincelles sont interdits, un emplacement réservé sera mis à la disposition des équipages par l'organisateur.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS ET AUX ABORDS AINSI QUE DANS LE PARC COUREURS. Une zone fumeur sera déterminée lors du briefing des chefs de stand.

Art. 16 - RAVITAILLEMENTS

Lors de chaque arrêt au stand de ravitaillement, le moteur devra être arrêté. Le plein d'essence se fera par changement de réservoir (obligatoire) sans pilote à bord du kart.

Art. 17 - PANNEAUTAGE

Le panneautage devra s'effectuer uniquement à partir du stand par perche ou autre système. Le système employé ne devra pas dépasser 3 mètres de hauteur, sur un mètre d'avancée vers les grilles. Le panneautage et le pointage pourront se faire sur les balcons. Pour renseigner les pilotes, il est interdit d'employer des drapeaux, des gyrophares ou des éclairages de couleurs utilisés par la Direction de course.

L'aire devant les stands devra rester entièrement libre, les chaises sont interdites devant les stands.

Art. 18 - BRIEFING

Il aura lieu le vendredi 2 septembre à 11h30. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer le registre de présence. Tout manquement sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs.

Art. 19 - ATTRIBUTION DE POINTS

A l'issue de 12 heures de course, une première attribution de point aura lieu suivant le barème, puis une seconde attribution analogue aura lieu à l'issue du classement finale de la course.

L'ensemble des équipages et des pilotes marquera des points.
Chaque course donnera lieu à l'attribution de points suivants :

50 points au 1er	18 points au 8ème	11 points au 15ème	4 points au 22ème
40 points au 2ème	17 points au 9ème	10 points au 16ème	3 points au 23ème
32 points au 3ème	16 points au 10ème	9 points au 17ème	2 points au 24ème
26 points au 4ème	15 points au 11ème	8 points au 18ème	1 point du 25ème au
22 points au 5ème	14 points au 12ème	7 points au 19ème	au dernier
20 points au 6ème	13 points au 13ème	6 points au 20ème	
19 points au 7ème	12 points au 14ème	5 points au 21ème	

Art. 20 - ENREGISTREMENT DU MATERIEL - EQUIPEMENT

L'enregistrement du matériel (châssis plus moteur) ainsi que la vérification de la tenue vestimentaire aura lieu le vendredi 2 septembre **de 14h00 à 16h45, le kart sera présenté entièrement monté, décoré aux couleurs de la course et prêt à prendre la piste.**

Le plombage des 2 moteurs KF et 2 moteurs 125 SBV aura lieu le vendredi 2 septembre à l'issue des essais chronométrés. Ils devront être présentés complets.

Les pilotes devront apporter leur tenue vestimentaire (casque, combinaison, gants, chaussures montantes et minerve) afin quelle soit vérifiée par la Commission Sportive. Tous les équipements devront être en conformité avec la réglementation FFSA 2011. Tous les pilotes devront avoir la broderie Euro-Endurance Série sur la combinaison de course dès passage à l'enregistrement de leur matériel.

Art. 21 - CHASSIS

Un seul châssis sera autorisé au cours de l'épreuve, il devra être conforme aux normes CIK/FIA. Seul un cadre nu pourra être remplacé en cas de nécessité et après constatation de l'impossibilité de réparation du châssis par les commissaires techniques. Les systèmes à engrenages et à courroies sont autorisés. Une protection arrondie sous le disque de frein et la transmission est autorisée.

Dans le respect des articles 1.3 du RTI (Règlement technique International) et 1.1 du RTN (Règlement Technique National) il est rappelé qu'il est autorisé de renforcer divers points du châssis et de monter des éléments de freinage de marques différentes.

Arbre de roue diamètre 50 : par mesure de sécurité, nous vous demandons de monter un arbre **de diamètre 50 SANS CLAVETAGE** au niveau du 3ème palier (risque de casse).

La Commission Technique se dégage par ce texte de toutes responsabilités en cas d'accident grave.

Aucun châssis en état de prendre part à la compétition (hormis celui de la course) ne devront être près des stands. La Commission Technique fera des contrôles réguliers, s'il y a infraction, elle en référera à la Commission Sportive qui prendra la décision adéquate.

Art. 22 - MOTEURS

Seuls 2 moteurs sont autorisés (ils devront être conformes au règlement de l'Euro Endurance Série)

Groupe 1 : Les catégories Fédérales : KF et moteurs approuvés CIK

Moteurs 125 CC selon la réglementation KF2, à l'exception des points spécifiques à l'endurance mentionnés dans le présent règlement.

Carburateur de diamètre 24 mm maximum, à papillon, avec 2 vis de réglage.

Boite à clapets homologuée avec le moteur : Règlementation KF2

Echappement homologué avec le moteur : Règlementation KF2

Allumage homologué : Règlementation KF2 (régime limité à 15000 t/mn)

Volume de la chambre de combustion : Règlementation KF2 (minimum 9 cc)

Groupe 2 : Les coupes de marque 2 temps agréées en 2011 par la FFSA et approuvées CIK.

A l'exception des points spécifiques à l'endurance mentionnés dans le présent règlement.

Groupe 3 : Les catégories Nationale et KFS100 devront être conformes au règlement déposé à la FFSA.

A l'exception des points spécifiques à l'endurance mentionnés dans le présent règlement.

Groupe 4 : Moteurs 4 temps (régime moteur 11500 t/mn) et moteurs électriques (bruiteur obligatoire)

Art. 22 bis - EMBRAYAGE

Libre. Il devra cependant conserver sa fonction d'embrayage :
Le moteur doit pouvoir être démarré et tourner sans caler, kart arrêté.
L'enclenchement de l'embrayage doit s'opérer à 5000 t/mn maximum et provoquer l'avancement du kart pilote à bord.

Art. 22 ter - FAISCEAU ELECTRIQUE

Le faisceau électrique doit rester d'origine, connectique comprise. Tolérance : le circuit basse tension pourra être prolongé par 2 fils (un plus, un moins) entre la batterie et l'extrémité du faisceau d'origine côté batterie.

Une prise d'accouplement rapide pourra être incluse.

De plus et plus particulièrement pour le groupe 2 :

- Bougie : marque libre dans le respect du règlement KF2.
- Capuchon de bougie : libre
- Batterie : marque libre (sèche et étanche) sous réserve de se monter dans le support d'origine.

Art. 23 - PNEUS

Seuls les pneus slicks de marque "**Le Cont**" type **LH03 ees** pourront être utilisés. Chaque équipe pourra utiliser un maximum de **4** trains de pneus + 1 AV et 1 Arr en secours (9 roues avant, 9 roues arrière). Les pneus PLUIE sont autorisés et seront de marque

"Le Cont". La marque et le type de pneus seront identiques pour toutes les catégories. Seuls les pneus fournis par KMO et marqués par l'organisation sont autorisés pour la course et dans le stand (à partir de 15h00 le samedi 3 septembre 2011).
Les pneus usagés devront être récupérés par les concurrents.

Art. 24 - PLAQUES A NUMEROS

L'opérateur attribuera, à chaque équipage, 3 numéros de course et 3 plaques de numéro, sur lesquelles le nom de l'équipe (situation géographique) devra figurer, la 4ème plaque (sur un des côtés) servant à l'indication de l'identité nationale par un drapeau.

Les plaques numéros, les numéros et les identifications seront fournis par l'opérateur et pourront inclure une publicité obligatoire.

Art. 25 - PESAGE & LEST

Le poids minimum devra être conforme au règlement à tout moment de l'épreuve.
Définition : Le poids minimum kart + pilote est égale à pilote en tenue + kart sans réservoir.

GP1 et GP2 :	162 Kg
GP3 :	150 Kg
GP4 :	168 Kg

Au sein d'une même équipe, chaque pilote devra porter au bras gauche sur la combinaison le brassard fourni par l'organisation, selon le code de couleur suivant :

Jaune :	le pilote le plus léger
Vert :	le 2ème pilote (2ème poids)
Bleu :	le 3ème pilote (3ème poids)
Orange :	le pilote le plus lourd

Lest

Le lest éventuel peut être de deux sortes :

Inamovible

Fixé par au moins deux vis (diamètre 8 mm minimum) avec rondelle large et écrous freinés
Chaque vis de fixation devra pouvoir être scellée par les commissaires techniques dès le début de l'épreuve.
Il conviendra de prévoir pour chaque vis de fixation du lest un trou accessible de 3 mm minimum.

Amovible

Le système de fixation devra être fixé par au moins deux vis (diamètre 6 mm minimum) avec rondelle large et écrous freinés.

Deux emplacements sont possibles sous réserve de ce qui suit :

Un système de fixation monté sur le cadre sera en position horizontale avec les plaques de plomb guidées par deux axes et verrouillées, au minimum, avec une goupille "Beta" de 2 mm de diamètre pour chaque axe et tangente à la dernière plaque.

Un ou (des) systèmes de fixation montés sur le flanc ou dos du baquet sera (seront) en position verticale/tangente et ne devra (devront) porter qu'une seule plaque de plomb de 3,3 kg guidée par deux axes et verrouillées par une bride passant par ces deux axes.

Cette bride sera arrêtée sur l'axe supérieur et sécurisée avec une goupille "Beta" de 2 mm de diamètre à l'axe inférieur.

Le pilote embarquant un lest amovible ne pourra pas prendre la piste sans la parfaite mise en place du verrouillage et des goupilles.

Le lest amovible sera composé d'une, deux ou trois plaques de plomb de 3,3 kg chacune, soit un total de 9,9 kg.

Enregistrement d'un pilote utilisant du lest amovible :

Pour l'enregistrement du matériel, les équipes devront inscrire sur les feuilles d'enregistrement Technique :

Le nombre de gueuses embarquées par chaque pilote (0, 1, 2 ou 3).

La couleur de brassard de chacun des pilotes.

Une pesée de contrôle sera effectuée lors de cet enregistrement.

Contrôle d'un pilote utilisant du lest amovible :

Le code couleur permettra aux commissaires de stand de contrôler si le ou les lests embarqués correspondent à la couleur du brassard porté par le pilote.

Sanction pour les équipages utilisant du lest amovible, ne respectant pas le règlement :

Le contrôle sans tout ou partie de son lest, d'un pilote ayant déclaré utiliser son lest amovible, pourra entraîner la mise hors course de son équipe sur décision du collège des commissaires sportifs.

Art. 26 - CONTROLE DE POIDS

Lors du contrôle de poids pendant la course (susceptible d'être pesé plusieurs fois), le pilote aura l'obligation de reprendre la piste sans s'arrêter à son stand. Dans le cas contraire, le pilote sera arrêté par la direction de Course pour effectuer un stop and go d'une minute.

Art. 27 - CARBURANT - RESERVOIR & RADIATEUR

Le mélange autorisé pour la compétition est directement fourni par le concurrent (voir Art. 10 du RTN)

Réservoir standard de karting régulièrement commercialisé, bouchon à visser.

Particulièrement pour le Groupe 2 : Ecran de radiateur autorisé dans le respect de l'article 21.3 du RTN

Art. 28 - REPARATIONS

Toutes les réparations qui sont autorisées, devront s'effectuer uniquement dans le stand, à l'exception de la soudure.

Toutes les pièces des deux moteurs peuvent être remplacées, à l'exclusion des carters, cylindres et culasses. En aucun cas il est autorisé d'effectuer des interventions sur le kart sur l'espace cimenté devant les stands. (Ex: Remplacement des plaquettes de frein ...).

Poste à souder : un poste à souder (électrique) est prévu par l'organisation, il sera à la disposition des concurrents au local du contrôle technique. Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de souder à l'intérieur ou aux abords des stands.

Art. 29 - ECLAIRAGE DU KART

Le châssis devra être équipé au minimum de deux feux bicolores BLANC à l'avant et ROUGE à l'arrière. (une fiche technique du modèle imposé sera jointe à la demande d'engagement). Les feux devront être fixés sur le dessus de chaque ponton à partir du jeudi 14h00, et ce jusqu'à la fin de l'épreuve. Ils devront être alimentés uniquement par pile ou batterie sèche (les batteries à acide sont interdites).

L'éclairage est obligatoire pendant les essais de nuit du JEUDI et pendant la course, du SAMEDI soir au DIMANCHE matin.

Un panneau "lumière" sera affiché à la Direction de Course. L'éclairage devra fonctionner de façon continue, en cas de défaillance, le pilote devra rentrer au stand, et ne pourra repartir qu'après remise en conformité.

30/06/2011 17:22 Art. 30 - ARRET DE LA COURSE

S'il devient nécessaire d'arrêter la course à cause d'un accident, pour des raisons de sécurité ou pour toute autre raison, un drapeau ROUGE immobile sera déployé par le directeur de course et simultanément, les doubles drapeaux jaunes seront agités à tous les postes de signalisation, indiquant que la course est arrêtée. Tous les karts se rendent en parc fermé désigné lors du briefing du Directeur de course et seront bloqués jusqu'à reprise de la course sans intervention de quelque nature que se soit. Dès que les conditions permettront de reprendre le cours normal de la course, tous les karts en état de rouler (seuls les commissaires techniques sont compétents pour donner l'autorisation) pourront reprendre le piste.

Suite à l'arrêt de la course et dans l'impossibilité de la reprendre avant son terme initial :

A) Si moins de 30 % de la course est effectué :

Attribution de 25 % des points et le résultat sera donné par ordre final à la fin du tour précédent l'arrêt.

B) De 30 à 60 % de la course est effectué :

Attribution de 50 % des points et le résultat sera donné par ordre final à la fin du tour précédent l'arrêt.

C) Plus de 60 % de la course est effectué :

Course déclarée accomplie et le résultat en sera donné par ordre final à la fin du tour précédent l'arrêt.

Art. 31 - PUBLICITE

La publicité sur les balcons et sur le circuit est autorisée, l'équipe devra faire au préalable une demande écrite à KMO et transmettre une copie de cette demande à l'organisateur par e-mail : robert.ponsart@orange.fr avant le 20 août 2011. L'affichage sera autorisé uniquement aux endroits prévus par l'organisateur. Tout affichage ou publicité sauvage est interdit.

Art. 32 - PENALITE

Les pénalités "stop and go" seront effectuées à l'endroit déterminé par le Directeur de Course lors du briefing et seront décidées par le Collège des Commissaires Sportifs sur proposition de la Direction de course ou des commissaires sportifs.

Non-respect de la configuration du circuit : 3 mn

Non-respect du temps de roulage par pilote : 1 mn par minute de dépassement

Couper le circuit moteur en marche pour regagner le stand : 5mn, si récidive exclusion de la course

Entrée ou sortie des stands non respecté : 5mn, si récidive exclusion de la course

Kart en panne ramené par plus de 3 personnes ou par un matériel de transport (chariot) : 3 mn

Mécanique sur la piste * (sauf changement de bougie) : 3 mn

Ravitaillement sur la piste : 3 mn

Présence sur la piste d'un membre de l'assistance du pilote sans raison évidente : 3 mn

Vitesse excessive dans les stands : 1 mn (la notion de vitesse excessive sera laissée à l'appréciation des commissaires sportifs)

Doubler sous un drapeau jaune : 3 mn

Tricherie dans les pneus : Hors course

Pneus non marqués : Hors course

Non-respect des voies d'accès derrière les stands : 3 mn

Fumer dans les stands ou aux abords : 20€ d'amende par infraction

Non-respect de la procédure du parc fermé : Hors course

Conduite non sportive : 3 mn, si récidive exclusion de la course

Non-respect du règlement Technique : Déclassement, Mise hors course ou Exclusion de la course

Non-respect de la procédure de départ : 2 mn

Non-respect des horaires : 50€ d'amende par infraction

Pénalité de poids :

Jusqu'à 1 kg en dessous du poids : remise en conformité et 1 mn de pénalité

De 1 à 2 kg en dessous du poids : remise en conformité et 2 mn de pénalité

De 2 à 3 kg en dessous du poids : remise en conformité et 3 mn de pénalité

De 3 à 4 kg en dessous du poids : remise en conformité et 4 mn de pénalité

De 4 à 5 kg en dessous du poids : remise en conformité et 5 mn de pénalité

Supérieur à 5kg : 1 mn par tranche de kg supplémentaire

* Précision : il est considéré comme intervention mécanique, l'usage d'un outil. Sur la piste, seule l'utilisation d'une clé à bougie est tolérée.

Il est toléré, en cas d'incident ou de panne sur la piste, de se faire pousser par un mécanicien, celui-ci devant partir des stands.

Art. 33 - RECLAMATIONS

Toute réclamation sportive ou technique concernant :

- La validité d'engagement d'un équipage
- Un fait survenu pendant l'épreuve
- La validité du classement
- La conformité du matériel d'un concurrent

Elle doit être adressée au Directeur de Course 30 minutes maximum après les faits ou après l'affichage des résultats, et accompagné d'une caution de 690€ en espèces ou en chèque bancaire français. Toutes les réclamations seront examinées par le Collège des Commissaires Sportifs qui devra motiver sa décision et en informer le réclamant.

Art. 34 - OBLIGATION

L'épreuve aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques. Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement pour des raisons de force majeure. Dans ce cas, les engagés seraient informés dans les délais les plus brefs, en tout cas avant le départ de la course.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure, d'ajourner ou d'avancer l'épreuve selon les circonstances. Dans ce cas il sera tenu d'en aviser les concurrents dans les délais les plus brefs, et de leur rembourser leur droit d'engagement, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts quels qu'ils soient.

Art. 35 - ASSURANCE

Une assurance manifestation sportive sera souscrite par l'Association Sportive de Karting de LACO Le Mans.

Attention : ce présent 30/06/2011 17:25règlement peut être modifié.30/06/2011 17:22